

DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°058/2025 - 1.1 - M.P

Objet : Fourniture de repas en liaison froide pour la cantine pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.2122-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 délégrant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Considérant que la commune doit assurer sans interruption le service public de restauration scolaire, notamment pour la rentrée scolaire à venir,

Considérant que la procédure de passation du nouveau marché de restauration scolaire est en cours,

Considérant que cette procédure ne pourra être finalisée avant la date de reprise du service,

Considérant qu'il est nécessaire de garantir la continuité du service public dans l'intervalle,

Considérant qu'il est possible de conclure à titre exceptionnel et provisoire un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société Terres de Cuisine, fournisseur actuel de la commune,

Vu le contrat en date du 04/07/2025 proposé par la société Terres de Cuisine, 41 route des Rémouleurs, ZI Courtine 84000 AVIGNON pour la fourniture de repas en liaison froide pour la cantine pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat en date du 04/07/2025 proposé par la société Terres de Cuisine, 41 route des Rémouleurs, ZI Courtine 84000 AVIGNON pour la fourniture de repas en liaison froide pour la cantine pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025,

ARTICLE 2 : Le coût unitaire des repas est fixé comme suit :

- Repas pour la maternelle : 3.684 € TTC
- Repas pour l'élémentaire : 3.927 € TTC
- Repas adulte : 4.689 € TTC

ARTICLE 3 : L'une des parties pourra mettre fin au contrat en respectant un préavis de trois mois.

Fait à Saint Laurent des Arbres, le 31 juillet 2025.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL

